

**PROVINCE DE QUÉBEC — VILLE DE ROBERVAL**  
**LE 18 AOÛT 2008 ( 23 )**

---

---

Assemblée générale du Conseil de la Ville de Roberval, tenue à la Mairie de Roberval, le 18<sup>e</sup> jour du mois d'août 2008, à 20 heures, étant l'ajournement de la séance du 4 août 2008.

**PRÉSENCES :** Monsieur le Maire Michel Larouche, Madame et Messieurs les conseillers : Michèle Claveau, Jocelyn Bouchard, Gilles Otis, Rémy Leclerc et Serge Hudon.

**ABSENCE :** Le conseiller M. Gilles Veilleux.

L'assemblée est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Michel Larouche.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le temps mis à la disposition de la population pour la période de questions n'est pas utilisé.

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2008-446**

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que l'ordre du jour de la présente assemblée soit accepté avec les modifications suivantes :

On ajoute :

2.3 Allocation automobile

10.2 Fondation Hôtel-Dieu de Roberval / Aide financière

13.2 Félicitations aux gagnants du Concours «Maisons fleuries, édition 2008», de la Société horticole de Roberval

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 AOÛT 2008**

**2008-447**

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par le conseiller M. Gilles Otis et résolu, que le procès-verbal de l'assemblée générale du 4 août 2008 soit accepté sans modification.

**1.0 DIRECTION GÉNÉRALE**

**2.0 SERVICES FINANCIERS**

2008-448

## 2.1 ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu unanimement, que les comptes de la Ville de Roberval soient acceptés et payés selon la liste fournie en date du 18 août 2008 comme si elle était ici au long reproduite :

– À même le fonds général.....	351 436,50\$
– Règlement 2007-23.....	10 007,72\$
– Règlement 852.....	<u>70 242,11\$</u>

Grand total ..... 431 686,33\$

Salaires payés en juillet 2008 ..... 420 167,21\$

## 2.2 DÉPÔT DU RAPPORT INTÉRIMAIRE AU 30 JUIN 2008

Le Conseil prend acte du dépôt, par le conseiller M. Gilles Otis, du rapport financier intérimaire, produit par la trésorière de la Ville de Roberval, Mme Nancy Boutin, en date du 30 juin 2008.

2008-449

## 2.3 ALLOCATION AUTOMOBILE

ATTENDU que la Ville de Roberval désire ajuster l'allocation automobile versée aux employés municipaux, incluant les élus, les employés cadres, pompiers et autres employés;

ATTENDU que le prix de l'essence fluctue de façon irrégulière;

ATTENDU qu'il y a lieu d'annuler dans son entier la résolution numéro 2001-407;

ATTENDU que le Conseil entend ajuster de façon régulière le taux consenti pour l'utilisation des véhicules personnels appartenant aux élus et employés de la Ville de Roberval;

POUR CES RAISONS, il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval modifie la politique administrative concernant l'allocation automobile afin de verser aux élus, employés cadres, employés municipaux, pompiers et autres employés, le montant suivant :

- 0,45\$ du kilomètre et ce, jusqu'au 31 décembre 2008, le tout payable en fonction du kilomètre réellement parcouru et ce, à compter du 19 août 2008.

De plus, la présente résolution remplace celle portant le numéro 2006-139.

## 3.0 TRAVAUX PUBLICS

2008-450

### 3.1 MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS / EXPLOITATION SABLIERE, LOT 95, RANG 2 / AUTORISATION À L'INGÉNIEUR MUNICIPAL À PRÉSENTE UNE DEMANDE

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise l'ingénieur municipal, M. Jean-Luc Gagnon, à déposer une demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, pour l'exploitation d'une sablière située sur le lot 95, rang 2, canton Roberval.

2008-451

**3.2 MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS / EXPLOITATION D'UNE SABLIERE ET D'UN PROCÉDÉ DE CONCASSAGE ET TAMISAGE, LOTS 96-97, RANG 2 / AUTORISATION À L'INGÉNIEUR MUNICIPAL À PRÉSENTER UNE DEMANDE**

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise l'ingénieur municipal, M. Jean-Luc Gagnon, à déposer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, une demande pour l'exploitation d'une sablière et d'un procédé de concassage et tamisage sur les lots 96 et 97, rang 2, canton Roberval.

2008-452

**3.3 ACCEPTATION PLAN ET AUTORISATION À L'INGÉNIEUR MUNICIPAL À LE SOUMETTRE AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS DU QUÉBEC (RUE VILLENEUVE)**

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval accepte le plan numéro 306-03V (prolongement de la rue Villeneuve) concernant le futur développement domiciliaire, tel que préparé par l'ingénieur municipal, M. Jean-Luc Gagnon, et l'autorise à le soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec pour approbation.

2008-453

**3.4 MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS DU QUÉBEC / TRANSMISSION ATTESTATION D'INGÉNIEURS / TRAVAUX EXÉCUTÉS POUR DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE (RUE VILLENEUVE)**

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise le greffier à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, lorsque les travaux de prolongement de la rue Villeneuve seront complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité de ces travaux, avec l'autorisation accordée par le ministère.

**4.0 HYGIÈNE DU MILIEU**

**5.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DURABLE, TOURISME ET COMMUNICATIONS**

## **6.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2008-454

### **6.1 DÉPÔT ET ACCEPTATION DU RAPPORT ANNUEL 2007 DU SERVICE EN SÉCURITÉ INCENDIE DE ROBERVAL**

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Serge Hudon et résolu, que le Conseil prenne acte et accepte le dépôt du rapport annuel 2007 produit par le directeur du Service en sécurité incendie de Roberval, M. Luc Grandmaison, relativement aux activités de ce service pour l'année 2007.

## **7.0 RESSOURCES HUMAINES**

## **8.0 URBANISME, ENVIRONNEMENT, PATRIMOINE ET HABITATION**

## **9.0 LOISIRS ET CULTURE**

## **10.0 ORGANISMES COMMUNAUTAIRES, FAMILLE, AÎNÉS ET JEUNESSE**

2008-455

### **10.1 SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT-DE-PAUL / AIDE FINANCIÈRE PROVENANT DES REVENUS DES MOTORISÉS DURANT LA TRAVERSÉE**

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Gilles Otis et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval verse à la Société Saint-Vincent-de-Paul, un montant de 2 355,00\$, représentant le revenu des coûts de stationnement de motorisés amassés par un groupe de bénévoles à l'occasion des activités de la Traversée internationale du Lac-Saint-Jean et ce, pour aider les familles démunies lors de la rentrée scolaire.

De plus, la conseillère Mme Michèle Claveau se retire des présentes discussions étant la présidente de la Société Saint-Vincent-de-Paul de Roberval.

Enfin, le Conseil tient à remercier tous les bénévoles qui ont assumé les différentes responsabilités d'accueil et de perception auprès des propriétaires de motorisés.

*(POSTE : 02-190-00-991)*

2008-456

### **10.2 FONDATION HÔTEL-DIEU DE ROBERVAL / AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par la conseillère Mme Michèle Claveau, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval verse à la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Roberval, une somme de 10 742,00\$, représentant un montant de 1,00\$ per capita et ce, pour

l'acquisition de différents équipements nécessaires au bon fonctionnement de notre centre de santé et de services sociaux.

(POSTE : 02-190-00-991)

## **11.0 LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

A.M.

### **11.1 AVIS DE MOTION / TARIFICATION APPLICABLE POUR DES BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS OFFERTES PAR LA VILLE DE ROBERVAL / AVEC DISPENSE DE LECTURE**

Le conseiller M. Jocelyn Bouchard donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du Conseil, il présentera un règlement dont l'objet est la tarification applicable pour des biens, services ou activités offertes par la Ville de Roberval et ce, avec dispense de lecture.

## **12.0 CORRESPONDANCE**

## **13.0 DOSSIERS DU MAIRE**

2008-457

### **13.1 DEMANDE UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) : MODIFICATION LOI 430 / MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC : CONDUITE DES VÉHICULES LOURDS LORS DES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT**

ATTENDU QUE les dispositions de la Loi 430 nuisent au déroulement des opérations de déneigement dans les municipalités;

ATTENDU QUE les dispositions de la Loi 430 obligent les municipalités à répartir les opérations de déneigement sur une période plus longue;

ATTENDU QUE les opérations de déneigement se font à très basse vitesse et sur de courts trajets;

ATTENDU QUE l'article 19 du Règlement sur les heures de conduite et de repos des conducteurs de véhicules lourds permettant une dérogation lors de l'entretien des routes l'hiver, pour assurer la sécurité du public, est insuffisant;

ATTENDU QUE le retard des opérations de déneigement met en danger la sécurité du public et empêche la fluidité de la circulation, plus particulièrement celle des véhicules d'urgence;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Mme Michèle Claveau, appuyé par le conseiller M. Serge Hudon et résolu, que le Conseil municipal de la Ville de Roberval intervienne auprès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et du ministère des Transports du gouvernement du Québec pour que la Loi 430 soit modifiée afin d'exclure les municipalités de son application pendant la période nécessaire aux opérations de déneigement.

2008-458

**13.2 FÉLICITATIONS AUX GAGNANTS DU CONCOURS «MAISONS FLEURIES, ÉDITION 2008», DE LA SOCIÉTÉ HORTICOLE DE ROBERVAL**

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Gilles Otis et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval transmette ses sincères félicitations aux bénévoles et administrateurs de la Société horticole de Roberval, de même qu'à tous les gagnants du concours «Maisons fleuries, Édition 2008»

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

2008-459

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que la présente assemblée soit levée.

**LOI SUR LES CITÉS ET VILLES DU QUÉBEC — ARTICLE 53**

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 53, DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES DU QUÉBEC, J'APPROUVE CHACUNE DES RÉOLUTIONS CONTENUES SOUS CE PROCÈS-VERBAL.

DATE : Le 19 août 2008

SIGNATURE : \_\_\_\_\_  
Michel Larouche, Maire

\_\_\_\_\_  
**MICHEL LAROUCHE**  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
**JEAN-GUY TARDIF**  
LE GREFFIER

**JGT/chp**  
(Réf. : Chantale/Conseil/PV20080818)